



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Cognac

Affaire suivie par :

Jean-François VIGNAULT

Sous-préfecture de Cognac

Pôle collectivités – Aménagement du territoire

Tél. : 05 17 20 34 02

Courriel : jean-francois.vignault@charente.gouv.fr

Cognac, le 27 octobre 2025

Compte-rendu

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Rémy Martin commune de MERPINS – 13 octobre 2025

Président de séance :

Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » :

- Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac,
- M. jordi THIEBAUT, représentant M. le directeur de la DREAL,
- M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires.

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés » :

- M. Hubert DEMENIER, maire de Merpins.

Collège « exploitant » Rémy MARTIN & CO :

- M. Bruno DUMETZ, responsable Sécurité Environnement,
- M. Baptiste LOISEAU, directeur des produits et des Domaines Rémy MARTIN,

Collège « riverain ou association de protection de l'environnement » :

- Mme Marie-Hélène BARATANGE, UFC Que Choisir.

Collège « salariés » :

- Mme Laurence RASSAT, représentante de personnel,

- M. Patrick JOLY, représentant du personnel et membre du CSSC.

Absents :

- | |
|---|
| SIDPC de la préfecture de la Charente |
| - M. le Président de la communauté de l'agglomération de Grand-Cognac ou son représentant |
| - M. le Président du conseil départemental de la Charente ou son représentant |
| - M. le Président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant |
| - M. le Président de l'association Charente Nature ou son représentant |
| - M. Jérôme SHUSTER, directeur de production Rémy MARTIN & CO |
| - Mme Céline BONSERGENT, responsable élaboration des produits Rémy MARTIN & CO |
| - Mme Stéphanie LEGER-ETOURNEAU, directrice juridique Rémy MARTIN & CO |

Autres participants :

- | |
|---|
| - M. Thomas ABADIE, inspecteur environnement RTCD, DREAL |
| - M. Jean-François VIGNAULT, sous-préfecture de COGNAC |
| - M. le commandant Didier REMY, SDIS 16 |
| - M. Jean-Luc CHAUMET, chargé de sécurité et d'environnement. |

La commission de suivi de site s'est réunie le lundi 13 octobre 2025 à 14h00, la salle du conseil de MERPINS.

La séance est ouverte par Mme la sous-préfète, qui rappelle que cette commission de suivi du site (CSS) de Remy Martin, annuelle, vise à faire le point sur :

- le bilan (2024) et perspective de l'entreprise
- l'aspect réglementaire de ce qui a évolué depuis la dernière CSS qui s'est tenue fin 2024

Présentation de l'entreprise Rémy Martin

(cf : support de présentation sur le site de la préfecture : <https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Merpins/COMMISSION-DE-SUIVI-DE-SITE-SAS-E.-REMY-MARTIN>)

Monsieur Bruno DEMETZ, aborde les sujets suivants :

- Activité du centre d'élaboration du produit (CEP) et le projet d'agrandissement du site
- Actions réalisées pour la prévention des risques et coût
- Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)

Le centre d'approvisionnements de produit (CEP) est un ensemble de chais constitué géographiquement de 2 zones communément appelées « le plateau » et « la vallée » avec une surface de bâtiments d'environ 105 000 m² et une mise en activité du site en 1966.

Le projet d'agrandissement du site fait actuellement l'objet d'une instruction pour autorisation environnementale. Une enquête publique est ouverte durant un mois, avec organisation de trois séances à la mairie de Merpins.

Le détail des aménagements permettant de respecter les distances réglementaires, dont le dévoiement du chemin communal des Bouillaudes ont déjà été réalisés (échanges de parcelles et titres de propriété à jour).

Aucun impact n'est identifié pour les entreprises voisines, à l'exception de la plus proche, l'entreprise « Seguin Moreau », qui est prévue dans le POI comme structure à alerter en cas d'incident.

Projet d'agrandissement du site

- Création de huit nouveaux chais (dont un déjà en cours de construction – chai J2 qui a fait l'objet d'un porté à connaissance).
- Maintien du projet global soumis à l'enquête publique, incluant la création d'une nouvelle réserve en eau positionnée à l'opposé de la réserve existante, afin d'améliorer la couverture opérationnelle du SDIS et de limiter les distances d'intervention.
- Les nouveaux sites répondent au nouveau cahier des charges, conservant une surface de 3 000 m². Il n'existe pas de limite spécifique de capacité de stockage, hormis la hauteur des murs fixée à 14 m, ce qui permet d'atteindre une capacité d'environ 74 000 hectolitres.

Mesures de prévention des risques et coûts afférents

L'entreprise présente l'ensemble des actions menées au titre de la prévention des risques. Chaque année, des investissements sont réalisés afin de renforcer la sécurité du site, d'améliorer les procédés et dispositifs de protection, ainsi que la formation du personnel.

Pour l'exercice 2024, le montant total des investissements s'élève à 548 000 €. Les principales actions ont concerné :

- la supervision des transferts de liquides et la gestion des transferts inter-chais;
- la mise en place de réseaux de rampes CEP et l'extension du réseau d'air comprimé, permettant de ne plus effectuer d'égouttage via les pompes;
- la révision de la voirie ainsi que le busage des eaux pluviales et effluents sur une superficie de 44 à 45 hectares incluant 33 chais;

- l'aménagement de la zone de pompage de la réserve incendie, avec un terrassement en calcaire afin d'améliorer l'accès pour le SDIS.

Parmi les changements significatifs, la réfection complète du système de gestion centralisée des alarmes (GCA) constitue un changement majeur. La vidéosurveillance est, quant à elle, assurée conjointement avec la gendarmerie.

33 chais sont équipés d'un système d'extinction à eau, dont 5 construits depuis 2009 bénéficiant d'un dispositif à émulseur non fluoré. Sur le plan de la stratégie opérationnelle en matière de lutte contre l'incendie, chaque chai dispose d'une fiche technique (présentant la composition du chai) et d'une fiche scénario. Cette dernière est testée lors de l'exercice annuel.

Biodiversité et environnement

Mme la sous-préfète interroge l'entreprise sur la configuration des réserves d'eau, s'assurant qu'elles ne soient pas à l'air libre, dans un contexte de vigilance accrue concernant la prolifération des moustiques et l'émergence de cas de chikungunya.

Une bâche fermée permet de limiter ce risque tout en diminuant la quantité d'évaporation d'eau.

L'entreprise a engagé, avec Charente Nature, une étude de biodiversité. Un inventaire des espèces a révélé un nombre important des espèces sur le site.

Formation et organisation interne

- 395 salariés formés en 2024, soit pratiquement le double de l'année précédente.

Amélioration organisation-animation salle POI

Une redéfinition des rôles et missions est désormais clairement identifiée par un code couleur avec une fiche mission correspondante et est utilisée en cas de POI.

Points réglementaires (DREAL)

- Rappel du dernier arrêté préfectoral complémentaire du 21 janvier 2025 (chai J2).
- Une autorisation environnementale globale est en cours de finalisation.
- L'objectif est de rédiger un arrêté complet autoportant fin du premier trimestre 2026, après réception du rapport du commissaire enquêteur (prévu mi-décembre 2025).
- Prochaine inspection DREAL fixée au 26 novembre 2025.

Points soulevés et échanges

- Le SDIS a rappelé l'importance de coordonner les consignes d'intervention et de les harmoniser selon la terminologie nationale (codes couleur SITAC).

- Le SDIS prévoit de revoir leur plan d'intervention notamment si le liquide enflammé (alcool) quitte le cheminement (les regards et canalisations) prévu vers les bassins de rétention. Le SDIS a demandé à recevoir les pentes du site pour étudier un scénario complémentaire d'intervention.
- Discussion sur la coordination avec la commune en cas d'incident majeur : l'entreprise s'est engagée à inviter la commune lors du prochain exercice POI.
- Il est confirmé que les exercices intègrent désormais des scénarios en heures non ouvrées (soirées, week-ends).
- Mme la sous-préfète estime qu'il serait pertinent d'organiser une réunion d'échange réunissant l'entreprise, le SDIS et les principaux acteurs concernés, notamment les collectivités les plus exposées. Cette rencontre permettrait d'aborder les impacts potentiels en matière de pollution atmosphérique susceptible de se propager et d'analyser comment un incident sur le site pourrait affecter la vie communale. L'objectif serait également de préciser les attentes et le rôle des communes en cas de survenue d'un tel événement.

La prochaine réunion CSS est prévue en octobre 2026, sauf situation particulière nécessitant une convocation anticipée.

Aux termes des échanges, le président remercie les intervenants et les membres présents. La séance est levée.

P/Le président

La sous-préfète

Nathalie CLARENCE

Affaire suivie par :

Jean-François VIGNAULT

Sous-préfecture de Cognac

Pôle collectivités – Aménagement du territoire

Tél. : 05 17 20 34 02

Courriel : jean-francois.vignault@charente.gouv.fr

Cognac, le 03 novembre 2025

Complément au Compte-rendu du 27 octobre 2025

Objet : Commission de suivi de site (CSS) – Site Rémy Martin commune de MERPINS – 13 octobre 2025

Président de séance :

Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac

Participants :

Collège « administration de l'État » :

- Mme. Nathalie CLARENC, sous-préfète de Cognac,
- M. jordi THIEBAUT, représentant M. le directeur de la DREAL,
- M. Renaud WITTEBROODT, DDT 16-86, représentant M. le directeur départemental des territoires.

Collège « élus et collectivités territoriales ou d'établissement publics de coopération intercommunale concernés » :

- M. Hubert DEMENIER, maire de Merpins.

Collège « exploitant » Rémy MARTIN & CO :

- M. Bruno DUMETZ, responsable Sécurité Environnement,
- M. Baptiste LOISEAU, directeur des produits et des Domaines Rémy MARTIN,

Collège « riverain ou association de protection de l'environnement » :

- Mme Marie-Hélène BARATANGE, UFC Que Choisir.

Collège « salariés » :

- Mme Laurence RASSAT, représentante de personnel,

- | |
|---|
| - M. Patrick JOLY, représentant du personnel et membre du CSSC. |
|---|

Absents :

- | |
|---|
| SIDPC de la préfecture de la Charente |
| - M. le Président de la communauté de l'agglomération de Grand-Cognac ou son représentant |
| - M. le Président du conseil départemental de la Charente ou son représentant |
| - M. le Président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant |
| - M. le Président de l'association Charente Nature ou son représentant |
| - M. Jérôme SHUSTER, directeur de production Rémy MARTIN & CO |
| - Mme Céline BONSERGENT, responsable élaboration des produits Rémy MARTIN & CO |
| - Mme Stéphanie LEGER-ETOURNEAU, directrice juridique Rémy MARTIN & CO |

Autres participants :

- | |
|---|
| - M. Thomas ABADIE, inspecteur environnement RTCD, DREAL |
| - M. Jean-François VIGNAULT, sous-préfecture de COGNAC |
| - M. le commandant Didier REMY, SDIS 16 |
| - M. Jean-Luc CHAUMET, chargé de sécurité et d'environnement. |

Ce complément est rédigé suite aux observations transmises par le Commandant Didier REMY (SDIS) lors de la lecture du compte-rendu signé par Madame la sous-préfète.

2 points à compléter

Lors de la réunion du 13 octobre pour la CSS de Rémy-Martin, les réserves d'incendie ont fait l'objet d'échanges sur les avantages et inconvénients des bâches qui, dans certains cas, ne constituent pas la meilleure approche. Ce point n'a pas été retranscrit dans la rédaction initiale du compte-rendu.

Le Commandant du SDIS indique : « Comme précisé dans le dernier paragraphe du compte-rendu par Madame la sous-préfète, l'organisation d'une réunion d'échange réunissant l'entreprise et les principaux acteurs, dont le SDIS, est à prévoir afin d'évoquer les impacts potentiels d'un incident sur le site. À ce titre, il semble qu'un point d'échange spécifique sur les réserves incendie devrait être inclus lors de cette réunion, surtout avec la mise à jour annoncée du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). »



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) REMY MARTIN - MERPINS

Actions de l'inspection
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne

13/10/2025

Situation administrative actuelle

- Classé Autorisation et Seveso Seuil haut (SSH) au titre de la rubrique 4755 de la nomenclature des ICPE. Le premier arrêté d'exploitation date du 8 août 1972 ;
- PPRT approuvé le 09/01/2012 ;
- Arrêté préfectoral du 31 mai 2002 ;
- APC du 30 janvier 2023 suite aux constructions des chais I2, I3, H3, H2, G2 et I3 ;
- APC du 21/01/2025 suite au projet de modifications de l'installation de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole (remplacement de la TAR du chai de finition du CEP et construction du chai J2) ;
- 33 chais pour une capacité de stockage des alcools de bouche de 117 245 m³.

Visites d'inspections

- Pas d'inspection en 2024
- Prochaine inspection prévue le 26/11/2025

Modifications des installations / Instruction

- Projet de construction du chai J2 d'une capacité de stockage de 7400 m³ :
 - dossier de «porter à connaissance » déposé le 20/11/2024 ;
 - projet autorisé par arrêté préfectoral complémentaire du 21/01/2025.
- Projet Olympe : construction de 8 chais et 1 chai de finition supplémentaires :
 - portera la capacité de stockage totale du site à 160 233 t repartis en 42 chais (pour rappel : seuil seveso haut = 50 000 t) dont 2 chais de finition;
 - demande d'autorisation environnementale déposée le 14/10/2024 ;
 - dossier complété le 27/02/2025 puis le 30/06/2025 ;
 - enquête publique prévue du 14/10/2025 au 14/11/2025.

Données publiques

Pour mémoire, les documents publics (rapports d'inspections, actes administratifs, etc.) sont disponibles sur :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007202617>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne

ud-16-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

05 49 43 86 00